

3 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

(Eurolist)

Par courrier du 3 octobre 2006, reçu ce jour, la société par actions simplifiée CDC Entreprises Innovation (Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, 75755 Paris Cedex 15), agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 septembre 2006, par suite d'une augmentation de capital de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS – DMS (1), les seuils de 15% du capital et 10% des droits de vote de cette société et détenir pour le compte desdits fonds, 811 101 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 10,09% du capital et 9,23% des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Cf. prospectus ayant reçu le visa n°06-306 de l'AMF en date du 6 septembre 2006.
(2) Sur la base d'un capital composé de 8 035 108 actions représentant 8 791 065 droits de vote.